

## Ville d'Orly

Généré le 27 juin 2022 à 23:53 depuis le site [www.mairie-orly.fr](http://www.mairie-orly.fr)

Page /

**Depuis le 1er janvier 2022**, l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir...) change et se dématérialise. Désormais, chaque pétitionnaire doit téléverser directement sa demande sur une plate-forme dédiée. L'instruction par le Service urbanisme change également et se fait par voie numérique.

## UNE DÉMARCHE SIMPLIFIÉE

Ce nouveau dispositif permet de faire sa demande à tout moment et depuis n'importe quel endroit grâce à une démarche simplifiée et sans frais.

Les autorisations d'urbanisme concernées par la dématérialisation sont les suivantes :

- Déclaration préalable pour une division foncière : [cerfa n°13702\\*02](#),
- Déclaration préalable pour une maison individuelle : [cerfa n°13703\\*03](#),
- Déclaration préalable pour tous autres travaux : [cerfa n°13404\\*03](#),
- Permis de construire pour une maison individuelle : [cerfa n°13406\\*03](#),
- Permis de construire pour toutes les autres constructions : [cerfa n°13409\\*03](#),
- Permis d'aménager : [cerfa n°13409\\*03](#),
- Permis de démolir : [cerfa n°13405\\*03](#).

[Cliquez ici pour déposer votre demande de travaux en un seul clic depuis chez vous](#)

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### Déposer une demande

Après avoir créé un compte personnel en ligne, vous pouvez à tout moment saisir en ligne votre demande d'autorisation d'urbanisme et joindre les pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier.

### Gérer vos démarches

En vous connectant à votre compte personnel, vous pouvez :

- Suivre l'avancée de votre demande jusqu'à la décision de l'administration,
- Déclarer l'ouverture et l'achèvement de votre chantier,
- Consulter vos précédentes demandes.

## Besoin d'aide pour vos démarches en ligne ?

### Contactez le Service Urbanisme :

- par téléphone : 01 48 90 22 40
- par courriel : [urbanisme@mairie-orly.fr](mailto:urbanisme@mairie-orly.fr)

### Rencontrez le Service Urbanisme :

- Le mardi et le vendredi après-midi à la Maison des projets et du développement durable (1 place le Corbusier à Orly) sur rendez-vous au 01 48 90 22 40

